

Centre logistique de Milton : Rapport du premier trimestre de 2024

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de plus de 300 conditions visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction ont commencé le 17 janvier 2022. Les activités de la phase 1, telles qu'énoncées dans le [calendrier 15.2](#), ont été achevées à la fin de décembre 2023. Les activités de la phase 2, telles qu'énoncées dans le calendrier 15.2, ont commencé en janvier 2024 et ont porté principalement sur la construction du passage inférieur de Lower Base Line, du passage supérieur de l'entrée des camions sur Britannia Road ainsi que du prolongement de la voie principale au nord de Britannia Road, jusqu'à Derry Road.

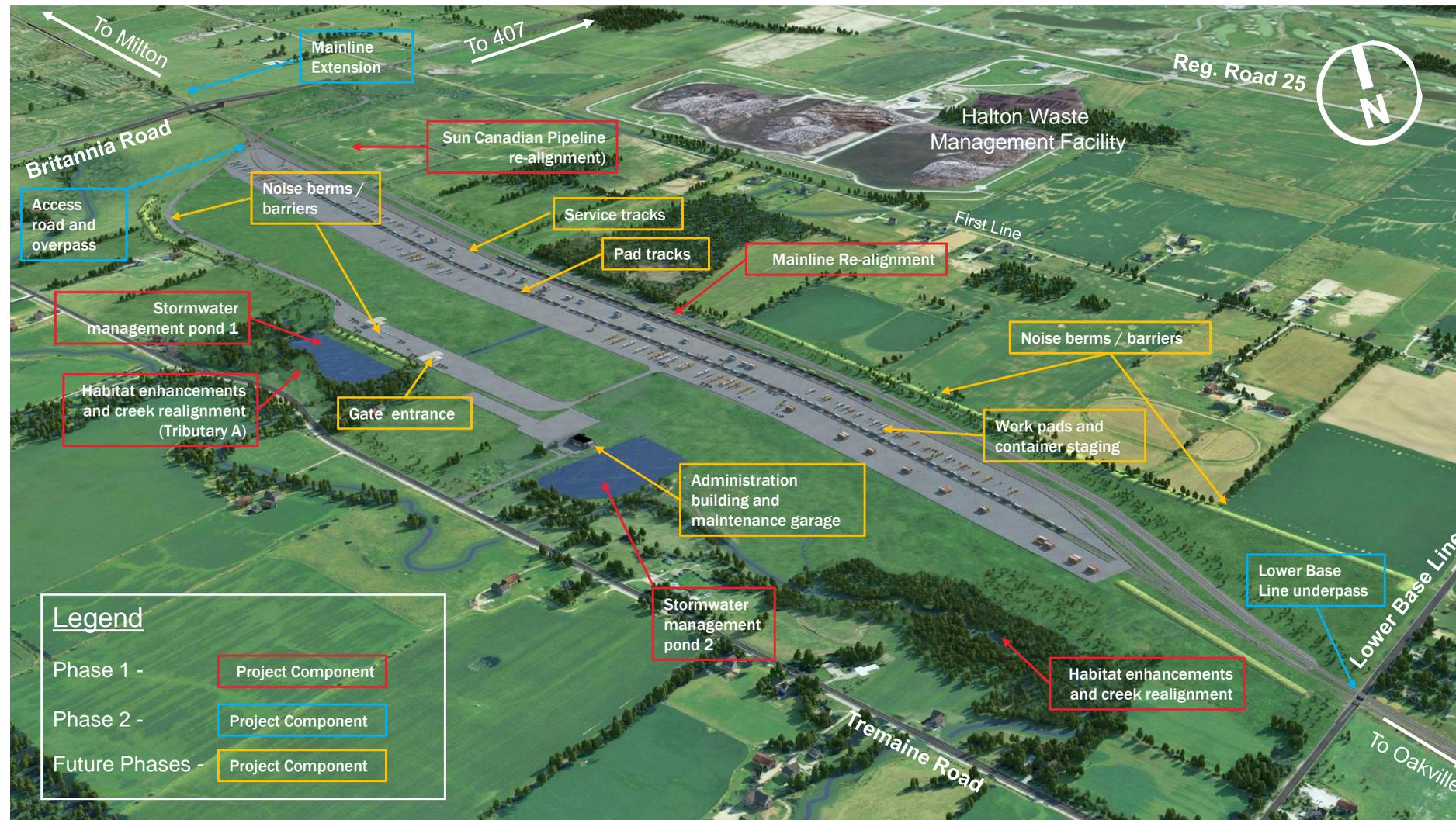
Les activités qui suivent ont eu lieu au cours du premier trimestre de 2024 : mise en place d'une clôture anti-érosion et réaménagement de la clôture pour la faune; excavation et nivellement; pose de ponceaux le long des routes d'accès; construction de remblais sur la route d'accès de Britannia Road; préparation du chantier et construction de l'accès au nouveau dépôt 1; stockage, enlèvement et nivellement de terre végétale pour le dépôt 3; et ouvrage de franchissement de Lower Base Line.

Les travaux de construction du projet ont été interrompus temporairement le 1^{er} mars 2024, lorsque la décision du gouvernement fédéral autorisant le CN à construire le centre logistique de Milton du CN a été suspendue à la suite d'une demande de révision judiciaire des municipalités de la région de Halton. Pendant l'interruption temporaire des travaux, les activités d'entretien du chantier ci-après ont eu lieu : stabilisation du chantier et réparation de mesures de lutte contre l'érosion; remplissage de la zone dénudée et construction du fossé menant au ponceau 2A; aménagement de pentes sur les piles de matériaux pour décourager la nidification des oiseaux; remplissage de zones excavées; surveillance de la voie et des piles à Lower Base Line; pose de garde-corps sur le mur de soutènement à Lower Base Line; balayage de la voie de Lower Base Line; et retrait de matériel de travaux et de matériaux du chantier (pour des raisons de sécurité). Les programmes de contrôle et de suivi environnementaux se sont poursuivis comme prévu.



Toutes les activités sont exécutées selon les conditions énoncées dans la [déclaration de décision](#) du gouvernement fédéral.

Phases de construction



2.1 Photos du chantier

Les images qui suivent illustrent les divers travaux de construction qui ont eu lieu au cours de la période visée.

2.1.1 Lower Base Line – Travaux de garnissage et vérification des ancrages Du 15 février au 1^{er} mars 2024



2.1.2 Lower Base Line – Pose de ponceaux de 450 mm
1^{er} mars 2024



2.1.3 Lower Base Line – Excavation et pose de ponceaux de 600 mm
1^{er} mars 2024



**2.1.4 Ouvrage de franchissement de Lower Base Line –
Moulage du mur en aile sud**
Du 1^{er} au 4 mars 2024

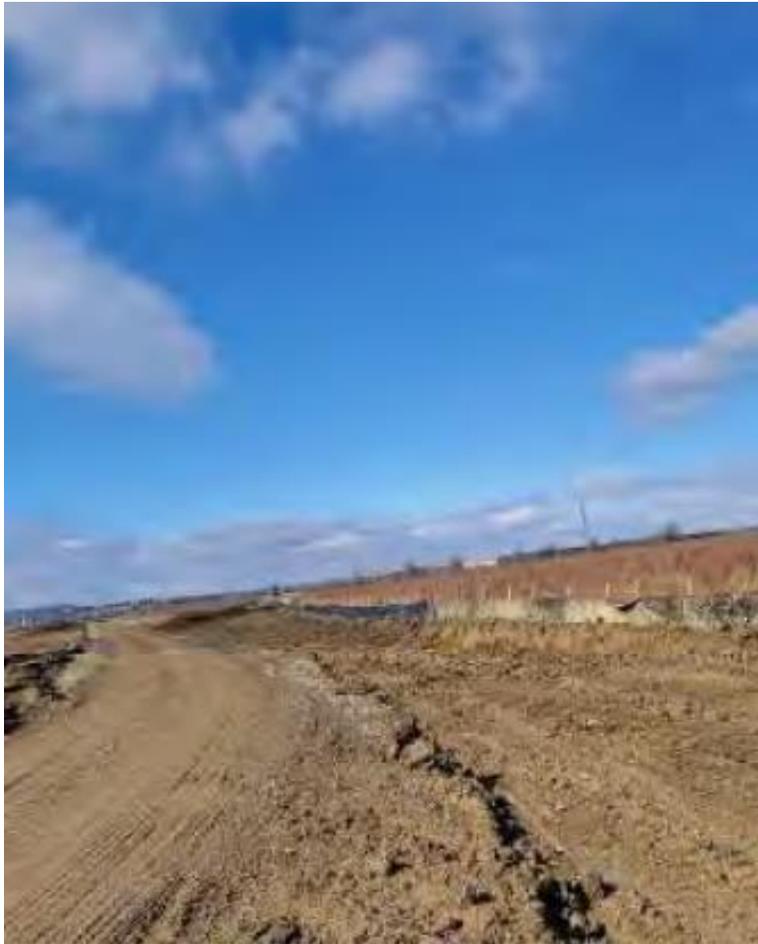


**2.1.5 Route d'accès Britannia Road – Suite du débroussaillage en vue de la
construction de remblais**
Du 12 au 20 février 2024



2.1.6 Route d'accès Tremaine Road
Du 13 au 15 février 2024

Achèvement du débroussaillage



Mise en place d'une toile et d'une grille géotextiles



Mise en place et compactage de granulat



2.1.7 Passage à niveau au PM 38.5 – Pose d’un ponceau temporaire de 900 mm
23 février 2024



2.2 Rencontres avec les organismes de réglementation

Le CN rencontre régulièrement des représentants des organismes de réglementation intéressés, en personne ou virtuellement : Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Office des transports du Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Des rencontres avec les organismes de réglementation ont eu lieu aux dates suivantes :

- 9 janvier 2024 (réunion virtuelle)
- 13 février 2024 (réunion virtuelle)
- 25 mars 2024 (réunion virtuelle)

S'il n'y a pas de rencontre au chantier, les organismes participants reçoivent une visite virtuelle ou un journal photo du chantier. Aucune infraction n'a été relevée par les organismes de réglementation. Le CN a répondu aux demandes de renseignements de l'AEIC pendant ses visites.

3.0 Engagement auprès de la collectivité

En 2021, le CN a annoncé la mise sur pied du comité de consultation des collectivités (le « comité ») concernant le centre logistique de Milton dans le contexte de ses communications et de son engagement continu auprès de la collectivité relativement au projet. Le CN a choisi de former le comité dans le cadre du [processus de communication assurant la liaison avec la collectivité](#) prescrit par le gouvernement fédéral (voir les documents du projet). Le comité est dirigé par des cofacilitateurs indépendants et ses membres représentent la collectivité, les milieux de l'environnement, des affaires et de l'éducation postsecondaire ainsi que d'autres intérêts à Milton et dans la région de Halton. Le comité est un forum qui permettra au CN d'obtenir la rétroaction des groupes autochtones et des intervenants locaux avant et pendant la construction et l'exploitation du centre.

3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

Le comité s'est réuni aux dates suivantes :

- 1^{er} février 2024 (réunion virtuelle)
- 11 mars 2024 (réunion virtuelle)

Au cours de la réunion du 1^{er} février 2024, les sujets suivants ont été abordés : aperçu des travaux achevés de la phase 1, comme la déviation de la voie principale et la construction de l'écopassage près de Britannia Road; aperçu du réseau hydrographique de dérivation régional; aperçu, photos à l'appui, de la valeur de la plaine inondable

créée pour gérer les afflux d'eau de pluie; et aperçu des activités de la phase 2. Les cofacilitateurs du comité ont dirigé une discussion sur les moyens qui pourraient être élaborés pour soutenir les efforts des membres du comité visant à informer leurs groupes d'intervenants, comme un site Web indépendant consacré au comité.

La réunion spéciale du 11 mars 2024 a donné aux membres du comité un aperçu et une mise à jour des procédures judiciaires relatives au projet. La décision du 1^{er} mars 2024 découlant de la révision judiciaire fédérale a été expliquée, tout comme ses ramifications sur les activités de construction du projet. Les membres du comité ont été avisés que certains membres du personnel resteraient sur le chantier pendant l'arrêt temporaire afin d'assurer la continuité du contrôle environnemental et des programmes de suivi et la sécurité des lieux. Il a notamment été question du souhait du CN que le comité continue de se réunir pendant l'interruption de la construction. Une mise à jour sur la décision de la Cour supérieure de l'Ontario (le 7 mars 2024) et la décision de l'Office des transports du Canada (le 7 juin 2023) a également eu lieu au cours de la réunion spéciale.

3.2 Engagement auprès de la collectivité

Le 18 janvier 2024, le CN a été invité à présenter un aperçu du projet au conseil d'administration de la chambre de commerce de Halton Hills. Les représentants du CN ont expliqué la raison d'être et la nécessité du projet ainsi que le processus d'évaluation environnementale et l'audience publique préalables, et ont parlé de la fluidité de la chaîne d'approvisionnement. Il a notamment été question des itinéraires qu'emprunteront les camions, des aires de stationnement pour les camions et des différences avec d'autres installations intermodales du CN sur le plan de la conception.

4.0 Consultation des collectivités autochtones

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet, fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN continue de dialoguer avec les Six Nations de Grand River relativement au projet et de fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour faire le point sur le projet et fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

La Première Nation des Mississaugas de Credit, les Six Nations de Grand River et la Nation huronne-wendat sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité. Depuis le début des activités de construction, des contrôleurs environnementaux représentant ces groupes participent au projet.

5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN

Rapports annuels

- [Rapport du troisième trimestre de 2023](#)
- [Rapport du quatrième trimestre de 2023](#)
- [Rapport annuel 2023](#)

6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d'être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- a) Ligne de renseignements généraux du CN
- b) Comité de consultation des collectivités
- c) cnmilton.ca
- d) Ligne d'urgence
- e) Centre d'information sur le projet
- f) Engagement auprès des administrations locales
- g) Réseaux sociaux
- h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit

Il est également possible de fournir une rétroaction par d'autres moyens, notamment en communiquant par courriel directement avec des membres du personnel du CN, des entrepreneurs ou d'autres services internes du CN sur des sujets précis.

Voici un résumé de la rétroaction reçue au premier trimestre de 2024 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2024). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d'être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l'examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<p>1. Bruit des trains</p> <ul style="list-style-type: none"> Préoccupation relative à l'augmentation du bruit occasionné par les trains dans le secteur de Derry Road. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Le CN a indiqué qu'il n'y a pas eu de changements et qu'il s'agit d'un corridor à grande densité de circulation. Le CN continuera de surveiller les changements.
<p>2. Incidence de la construction sur les résidences avoisinantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Suggestion d'aviser les résidents à proximité à mesure que les travaux de construction avancent dans les quartiers plus peuplés. Préoccupations concernant l'effet du bruit et des vibrations sur les résidences de Lower Base Line, y compris des dommages matériels. 	Comité de consultation des collectivités Correspondance directe	<ul style="list-style-type: none"> Au moment de la reprise de la construction et du début des travaux au nord de Britannia Road jusqu'à Derry Road (un quartier plus peuplé), le CN avisera la collectivité de l'augmentation des activités de construction dans ce corridor. Des représentants du CN ont examiné les plaintes de deux propriétaires de Lower Base Line relativement à des dommages à leur allée de garage. Le CN a déterminé qu'il était peu probable que les dommages aient été causés directement par les activités de construction du projet. Le CN a consulté les propriétaires et effectué les réparations à ses frais.
<p>3. Conception du terminal</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à l'incorporation d'aires de repos, d'un accès aux installations et d'un stationnement de débordement au plan du terminal. Préoccupations relatives au stationnement des camions et à l'absence d'aires de stationnement à proximité. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> La conception du terminal est en cours. Le CN continue de dialoguer avec les intervenants en ce qui a trait à la conception du terminal afin de tenir compte des intérêts des clients et de la collectivité. La capacité d'accueil de la route d'accès de 1,7 km contribuera à atténuer les préoccupations relatives aux files d'attente sur les routes avoisinantes. Les aires d'entreposage de camions à proximité des terminaux sont des infrastructures fournies par des tiers.

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<p>4. Propriétés du patrimoine culturel (5381 Tremaine Road)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation concernant la vérification de la présence d'amiante dans la maison. • Intérêt relatif à l'avancement des discussions avec les groupes communautaires concernant la réutilisation potentielle de la propriété sur place. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Le CN a confirmé que la maison ne contient pas d'amiante. • Les discussions se poursuivent concernant la réutilisation possible de la maison par un groupe communautaire de Milton; un enjeu concernant le zonage résidentiel de la propriété en vue de l'usage souhaité est examiné par l'organisme communautaire.
<p>5. Procédures judiciaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt relatif aux procédures judiciaires. • Intérêt relatif à l'incidence des procédures sur la construction, l'échéancier et la fréquence des réunions du comité. • Préoccupations relatives à l'approbation du projet par le cabinet fédéral sans données suffisantes concernant l'incidence sur la santé humaine. • Intérêt à savoir si Lower Base Line serait rouverte pendant l'interruption des travaux de construction. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a trois actions en justice relativement au centre logistique de Milton du CN entreprises par les municipalités de la région de Halton : (1) révision judiciaire de l'approbation du projet par le ministre de l'Environnement et le cabinet du gouvernement fédéral (renvoi pour révision le 1^{er} mars 2024); (2) appel devant la Cour supérieure de l'Ontario (rejeté le 7 mars 2024); (3) appel visant l'approbation de l'article 98 de l'Office des transports du Canada (en instance). • Le CN a présenté une requête pour suspension de procédures afin de lui permettre de poursuivre les activités de construction pendant le processus d'appel. • Toutes les activités de construction ont été arrêtées temporairement à la suite de la décision de révision judiciaire du 1^{er} mars 2024; les programmes de contrôle et de suivi environnementaux se sont poursuivis. • Le CN a encouragé le comité à continuer à se réunir pendant l'arrêt des travaux, certains sujets pouvant encore être débattus pendant cette période. • Toute l'information a été présentée au ministre de l'Environnement et au cabinet aux fins d'examen en vue de leur approbation; la révision ne portera pas sur de nouveaux éléments.

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
		<ul style="list-style-type: none"> • Au moment de l'arrêt des travaux, la construction de l'ouvrage de franchissement de Lower Base Line était déjà avancée, rendant la route inutilisable; elle demeurera donc fermée jusqu'à l'achèvement des travaux.
<p>6. Sensibilisation communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt relatif à la diversification de la représentation des groupes d'intervenants au sein du comité. • Intérêt relatif à l'élaboration de moyens permettant de communiquer de l'information relativement au projet indépendamment du CN. • Intérêt relatif à la participation occasionnelle de contrôleurs environnementaux représentant les groupes autochtones aux réunions du comité. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Les cofacilitateurs du comité ont examiné la possibilité d'inviter des groupes d'intervenants et d'intérêt locaux à siéger au comité, y compris des organismes multiculturels et des groupes de constructeurs résidentiels, afin que les divers intérêts et points de vue soient représentés. Le CN continue de s'en remettre aux cofacilitateurs indépendants en ce qui a trait à la constitution du comité. • Les cofacilitateurs du comité produisent un bulletin semestriel que les membres du comité peuvent utiliser pour informer leurs groupes d'intervenants. Après de longues discussions, le comité a déterminé qu'un site Web (indépendant du CN) pourrait être créé pour héberger un éventail de documents d'intérêt public portant sur les travaux du comité. Le CN appuie l'initiative du comité. • Les cofacilitateurs du comité travailleront avec le CN pour inviter des contrôleurs environnementaux représentant les groupes autochtones au chantier à participer à des réunions du comité.